



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A TANGER
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU L'ASSISTE
LE 29 HIJJA 1436 (13 OCTOBRE 2015)**

*

I- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur les orientations générales du projet de loi de finances pour l'année budgétaire 2016.

II- Le conseil a approuvé des accords internationaux supportés par des projets de lois :

Accords multilatéraux (2)

1) Convention n° 172 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires, 1991, adoptée par la conférence générale de l'organisation internationale du travail dans sa soixante-dix-huitième session à Genève le 25 juin 1991.

- **Projet de loi n° 56-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

2) Accord instituant le Consortium des centres internationaux de recherche agricole en qualité d'organisation internationale, fait à Montpellier le 13 septembre 2011.

Accords bilatéraux (5)

3) Accord sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements entre le Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Guinée-Bissau, fait à Bissau le 28 mai 2015.

- **Projet de loi n° 52-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

4) Convention tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu entre le Royaume du Maroc et la République de Guinée-Bissau, faite à Bissau le 28 mai 2015.

- **Projet de loi n° 53-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

5) Accord relatif à la coopération en matière de sécurité et de gouvernance locale entre le ministère de l'intérieur du Royaume du Maroc et le ministère de l'intérieur de la Guinée-Bissau.

- **Projet de loi n° 54-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

6) Accord d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Sénégal, fait à Dakar le 21 mai 2015.

- **Projet de loi n° 55-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

7) Accord de coopération en matière de pêches maritimes et d'aquaculture entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Sénégal, fait à Dakar le 25 mai 2015.

- **Projet de loi n° 57-15** portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.

III- Nominations :

Conformément à l'article 49 de la Constitution, à l'initiative du ministre de l'intérieur et sur proposition du Chef du gouvernement, ont été nommés 12 walis des régions du Royaume.